

Santé

Une personne intoxiquée par des produits de synthèse vendus dans des boutiques de CBD, sa conjointe recherche de l'aide

C'est une routine de détente qui a viré au drame. Un consommateur régulier de CBD s'est retrouvé en proie à des crises de paranoïa et une addiction très forte. Avec les accès de violence qui en découlent. Comment ? Alors que l'usage de ce dérivé du cannabis, sensé être pauvre en THC (la substance psychotrope), est très réglementé en France. C'est une partie de ce que cherche à comprendre sa conjointe qui a vu sa vie basculer en quelques semaines. Pour ça, elle recherche d'autres personnes qui auraient pu être victimes de ces produits vendus dans des boutiques de CBD à Beauvais. Afin, aussi, de trouver des conseils et d'être assurée que tout rentre dans l'ordre un jour.

Dans le salon, tout semble normal dans la maison familiale. Rien ne témoigne d'un récent accès de colère qui a contraint les gendarmes à se déplacer. Les souvenirs, eux, sont marqués pour longtemps dans la mémoire de la femme qui vit là. Tout commence au mois d'avril 2026. «*Mon conjoint fumait du CBD le soir, après sa journée de travail, pour se détendre*», raconte-t-elle. Une habitude qu'il a depuis longtemps. Et «*il n'a jamais été à s'en rendre malade*», précise cette proche. Elle indique aussi qu'il n'a jamais rien fumé d'autre avant. Il n'a jamais été consommateur de cannabis avant de se mettre au CBD. Un détail qui peut avoir son importance.

LES PREMIERS SYMPTÔMES APPARAISSENT

La femme explique que vers avril ou mai, son conjoint est allé, comme d'ordinaire, dans une boutique de CBD du centre-ville de Beauvais. Le vendeur lui a proposé un autre produit. «*Mon conjoint a dit ok, tant que c'est légal et qu'il peut conduire avec ça*», affirme-t-elle. «*Une fois ici, il est allé fumer dans la petite pièce comme d'habitude. Et il est revenu en disant : "qu'est-ce qu'il m'a vendu ? C'est pas possible !"*». Il change de boutique. Mais rebelote. Le vendeur lui propose quelque chose «*qui n'était pas dans le boîtes transparents*» de la boutique, assure la femme. «*Il s'est fait avoir, résume-t-elle. Il y est retourné de plus en plus souvent.*»

Sa consommation explose. Au point d'atteindre 600 € de marchandise en un seul mois. «*J'ai dit que là, je n'étais pas d'accord*, témoigne sa conjointe. *J'ai commencé à m'inquiéter. C'était vers mai.*» Elle raconte qu'à cette période, l'homme

qui partage sa vie depuis de nombreuses années a commencé à tomber malade. «*Il avait des coulées de sueur pendant la nuit, des crises de panique qu'il n'avait jamais eues avant. Jusqu'à, il me l'a avoué bien plus tard, l'idée de suicide.*»

LA DÉPENDANCE PREND LE DESSUS

S'engage alors un parcours du combattant pour le couple. Elle prend rendez-vous chez un psychiatre spécialisé en addictologie. «*Il lui a donné un traitement pour le sevrer. Mais ça n'a pas réussi*, regrette-t-elle. *C'était plus fort que lui. Il a commencé à avoir des crises de paranoïa. Du coup, moi aussi j'ai commencé à angoisser. Je me suis mise en arrêt maladie pour l'aider mais je ne pouvais plus rien faire...*» Les effets indésirables ont continué de prendre davantage de place. «*Il ne se sentait pas en sécurité avec les amis, la famille. Il avait des doutes sur ma fidélité*», poursuit-elle.

La situation empire. «*Avant, notre couple allait très bien*, assure-t-elle. *J'ai demandé des conseils. On m'a dit qu'en cas de crise, je devais appeler le 15. C'est ce que j'ai fait il y a 15 jours.*» Ce soir-là, elle raconte qu'elle dormait dans la chambre quand il est entré, dans une colère noire. «*Il m'insultait de tous les noms, il tapait les portes*», se rappelle-t-elle. Elle ne lui en veut pas pour autant, il n'était pas lui-même. Les pompiers interviennent. Puis les gendarmes alors qu'il martèle qu'il ne veut pas être enfermé et que ce n'est «*que du CBD*». La procédure l'envoie devant le procureur, qui ordonne une obligation de soins. Il poursuit aujourd'hui sa lutte pour le sevrage dans un lieu adapté, loin de Beauvais.

«JE SUIS SÛRE ET CERTAINE QUE ÇA NE VIENT PAS DE LUI»

De son côté, sa conjointe cherche de l'aide pour aller de l'avant. Elle dit qu'ils se parlent tous les jours par téléphone. «*Une fois sur quatre il n'est pas en crise de paranoïa*», témoigne-t-elle. En colère contre le cours des événements. «*Tout ça parce que ces gens-là ont vendu de la merde, s'agace la mère de famille. Je suis sûre et certaine que ça ne vient pas de lui ! On lui a proposé.*» Aujourd'hui, c'est l'inconnue qui règne. «*Combien de temps ça va durer ? Est-ce qu'il va être sauvé ? Je ne sais même pas s'il va s'en sortir*», s'inquiète-t-elle.

Une partie de l'inconnue réside dans les molécules ingérées. Son conjoint victime ayant refusé toute prise de sang. Entre le Pète ton crâne (PTC), le Buddha blue ou d'autres noms plus chimiques, les molécules utilisées évoluent très vite pour tenter d'échapper aux détections et interdictions de vente. Mais leur effet est parfois plus fort que le THC du cannabis. Alors pour quelqu'un qui n'avait jusque-là fumé que du CBD, l'effet peut être considérable.

Un autre témoignage d'une personne ayant par le passé fumé du cannabis avant de se tourner vers le CBD permet d'étayer l'histoire de la conjointe de cette victime. Elle aussi se fournit dans des boutiques du centre-ville de Beauvais. Au départ, c'est par le bouche-à-oreille qu'il lui a été conseillé de demander quelque chose de plus fort. Sur l'emballage, il y a bien écrit que le produit contient un taux de THC inférieur à 0,3%. Comme la législation l'exige. Mais l'effet est bien plus fort que du CBD conventionnel. «*Ça m'a surpris*», admet cette personne qui convient ne pas savoir si cette substance est illégale. Alors qu'elle a pourtant formellement été achetée en boutique avec pignon sur rue.

DES SUBSTANCES CLASSÉES COMME STUPÉFIANTS CACHÉES DANS DU CBD

Alors ? Des produits avec de forts effets psychotropes et qui peuvent créer une dépendance mais pas encore interdits à la vente ? Ou des boutiques de CBD qui vendent des produits illégaux ? Consciemment ou non... En parcourant les articles de presse locale et les sites d'organismes de santé publique, les deux sont possibles. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) écrit par exemple que «*très souvent la composition annoncée (notamment sur les étiquettes) ne correspond pas à la composition réelle du produit acheté.*» Or «*les produits contenant des cannabinoïdes de synthèse (HHC, HHC-O, H4-CBD, H2-CBD, MDMB-PINACA...) ou contenant du CBD avec du THC à un taux supérieur à 0,3 % sont classés comme stupéfiants. Leur vente, leur achat et leur consommation sont interdits pour tous les usages (ingérer, vapoter, fumer...)*», toujours selon l'Anses.

Il est précisé que cette interdiction est aujourd'hui valable pour tous les aliments contenant du CBD (huiles, gélules, bonbons ou chocolats,



Des cannabinoïdes de synthèse cachés dans des fleurs de CBD peuvent causer de graves problèmes de santé. (Photo : Felix Brönnimann pour Wikimedia)

gummies, sirops, gâteaux et autres préparations culinaires) à l'échelle de toute l'Union européenne.

DES BOUTIQUES FERMÉES EN FRANCE POUR AVOIR VENDU DES STUPÉFIANTS

Avec la difficulté de déceler ces cannabinoïdes de synthèse dans le CBD et leur effet mimant celui du THC, ces produits transformés ont séduit les acheteurs et gagné du terrain en France. Un vendeur beauvaisien affirme même auprès de L'Observateur de Beauvais (qui a également relayé ce témoignage) que c'est aujourd'hui ce qui se vend le mieux. «*Depuis 2024, le nombre d'intoxications liées à la consommation de produits à base de cannabidiol (CBD) a augmenté significativement. [...] Dans la majorité des cas, ces intoxications sont causées par des substances interdites présentes dans ces produits à l'insu du consommateur (cannabinoïdes de synthèse) ou des taux de*

THC supérieurs à 0,3%», publie de son côté l'Anses.

Les enquêtes judiciaires aussi se multiplient. Dans l'Eure et la Seine-Maritime, par exemple, treize magasins de CBD ont été fermés par les autorités au terme de plusieurs mois d'enquête. Ils vendaient des substances avec un taux de THC trop élevé et «*des drogues de synthèse très addictives*», dit le procureur dans un article de France 3. Trois personnes seront jugées en octobre pour ces faits et les boutiques ont été fermées administrativement le 29 mai 2026. L'arrêté affiché sur l'une de ces boutiques à Gournay-en-Bray indique que cette fermeture court jusqu'au 28 novembre. Interrogés si des procédures similaires étaient en cours dans l'Oise, ni la préfecture ni le parquet n'ont répondu.

Nicolas AUBOUIN



À Gournay-en-Bray (76), la boutique Green power fait partie de celles qui ont été fermées par la préfecture.